

Délégation de service public - Réseau chauffage urbain de Planoise - Rapport sur l'exercice 2008

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié à la Société SEVE, par convention de délégation de service public, la gestion du chauffage urbain pour une durée de 12 ans et 4 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018. La délégation a pour objet la production, le transport et la distribution de chaleur destinée à assurer le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire de bâtiments situés dans un périmètre donné. Elle couvre également le gros entretien et le renouvellement par le délégataire de l'ensemble des ouvrages nécessaires au service.

A - Analyse de l'activité du service délégué

Le service public du chauffage urbain de Planoise comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont : la récupération de vapeur sur l'usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de bois, de charbon et de fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'Hôpital et la ZAC des Hauts de Chazal.

La Société SEVE, Services à L'Energie pour Vesontio et son Environnement, filiale de SECIP est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 2006, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien des installations mises à sa disposition par la Ville.

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet PÖYRY qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour l'année 2008, on retiendra :

Les généralités :

- o Le maintien de la cogénération en veille,
- o Des essais de co-combustion (bois charbon) sur le générateur G4,
- o Le remplacement du générateur G5 par un générateur vapeur de 10MW mixte gaz/fioul lourd pouvant secourir la buanderie,
- o L'évolution des raccordements (101 751.63 URF au 31/12/08 soit + 0,63 %),
- o Le raccordement de 40 logements (NEOLIA) sur ZAC des Hauts du Chazal,
- o Le dé-raccordement de la crèche Ile de France,
- o La rigueur climatique sur la période de chauffe de référence est de 2 542 DJU (+ 6 % par rapport à 2007),
- o La livraison totale d'énergie en sous station, eau chaude sanitaire et chauffage, atteint 139 719 MWh (+ 6 % par rapport à 2007).

l) Résultats par type de consommateurs

a - Logements

La consommation de chauffage s'est élevée à 65 910 MWh (+ 10 % par rapport à 2007).

La consommation unitaire au logement de 3.10 kWh/log/DJU est en hausse de 3,3 % par rapport à 2007.

La consommation d'eau chaude sanitaire s'établit à 235 640 m³ soit une hausse de 0,7 % par rapport à 2007.

Le prix moyen facturé par logement pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire ressort à 748,48 € TTC (+ 12,3 % par rapport à 2007).

b - Locaux autres que logements

La consommation pour le chauffage s'établit à 47 088 MWh (+ 3,5 % par rapport à 2007) et à 7 281m³ (+ 26,1 %) pour l'eau chaude sanitaire.

II) Les énergies consommées

a - Consommations

On enregistre notamment :

- o une consommation moindre de la vapeur de l'UIOM suite à un nombre important d'arrêts des fours de l'UIOM,

- o une hausse importante de la consommation de bois, la chaudière G6 ayant fonctionné sans incident majeur,

- o une augmentation de la consommation de gaz liée à la remise en service en cours d'année de la chaudière G5,

- o une augmentation du charbon liée à la rigueur climatique,

- o une baisse significative du fioul lourd suite à l'augmentation de la part des autres combustibles.

b - Prix d'achat de l'énergie

Les variations des prix d'achat des énergies :

- o + 8,6 % pour la vapeur de l'UIOM,

- o + 6,4 % pour le bois,

- o + 29 % pour le charbon,

- o + 7 % pour le fuel lourd,

- o + 4,5 % pour le gaz.

Nota : les variations ont été établies par rapport à l'exercice n° 1 portant sur 16 mois.

La hausse du prix des combustibles conduit à une augmentation du R1moyen (chauffage + ECS) de 12,9 %.

Le poste R2 (entretien, prestations et garantie totale) s'élève à 3 414 959 € TTC.

Le R2 en € /URF est en hausse de 4,1 % par rapport à 2007.

Le coût moyen du MWh (R1 + R2) est en hausse de 6,4 % par rapport à celui de 2007.

III) Rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie constaté 82,1 % est en baisse de 1,4 % par rapport à celui de 2007. Cette diminution est essentiellement liée à la non utilisation de la cogénération qui a un rendement de 100 % et à l'utilisation de la chaudière bois dont le rendement est de l'ordre de 84 %.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2008.

Les états financiers 2007 couvraient une période de 16 mois depuis le 1^{er} septembre 2006, date de création de la filiale dédiée SEVE.

Les comparaisons des données entre 2008 et 2007 ne sont donc pas pertinentes car sur des durées différentes.

1. Données chiffrées

En K€	2008	2007	Var. en K€	Var. en %
Situation nette	493	302	+ 191	63 %
Résultat net	276	265	+ 11	+ 4,15 %
Chiffre d'affaires sur 12 ou 16 mois	7 973	8 963	-	-

1.1 Bilan

Les comptes 2008 de SEVE présentent un résultat et une situation nette positifs.

Le capital est détenu par SECIP à 97 %, GDF-Suez à 2 % et IDEX à 1 %. La Société SEVE a distribué 260 K€ de dividendes à ses actionnaires.

Le montant des créances client à l'actif est significatif = 4 789 K€, dont 1 397 K€ de créances sur la société-mère. Les comptes ne traduisent pas d'inquiétude sur l'encaissement des montants.

La société est peu endettée.

Les dettes d'exploitation (fournisseurs, personnel, fiscal et autres) s'élèvent à 4 322 K€ au 31 décembre 2008.

Les ratios financiers sont en amélioration par rapport à 2007.

1.2 Résultat

En K€	2008 12 mois	2007 16 mois	Variation en €	Variation en %
Chiffre d'affaires	7 973	8 963	N/S	N/S
Achat d'énergie	4 347	4 356		
Achats externes	2 524	3 236		
Résultat d'exploitation	577	410		

Produits

Le chiffre d'affaires 2008 s'élève à 7 973 K€. Il est réparti en :

- R1 énergie = 4 722 K€ soit 59,2 %,
- R2 exploitation et maintenance = 3 250 K€ soit 40,7 %.

Le chiffre d'affaires compose la totalité des produits d'exploitation au résultat, il n'y a pas en 2008 d'éléments annexes significatifs.

Dans la composition du chiffre d'affaires, la part du chiffre «énergie» est en augmentation de 7 points par rapport à 2007.

Ramené à 12 mois, le chiffre d'affaires 2007 s'établirait à 6 722 K€. L'année 2008 afficherait ainsi une hausse de + 18 %.

Charges

Le coût des achats d'énergie pour les 12 mois de 2008 est égal à 4 347 K€. Ce montant est similaire à celui de 2007 sur 16 mois, ce qui traduit à la fois la hausse du coût de l'énergie et l'augmentation du volume des achats pour le développement de l'activité. Les achats d'énergie représentent 50 % du total des charges.

Le coût des charges nécessaires à l'activité d'exploitation et maintenance est de 2 524 K€. Il est similaire à celui de 2007 ramené à 12 mois. Ce coût inclut :

- les achats d'eau & électricité, de pièces de rechange, la sous-traitance, les assurances pour un montant de 575 K€,
- les frais de personnel qui s'élèvent à 775 K€, pour un effectif global de 17 salariés,
- la redevance d'utilisation du domaine public soit 604 K€.

Résultat par activité

L'activité R1 «chauffage / énergie» dégage un résultat de 375 K€.

L'activité R2 «maintenance, exploitation» dégage un résultat de 727 K€.

Sur ces résultats viennent s'imputer les assistances versées pour 702 K€, et la participation des salariés, le résultat financier et l'impôt sur les sociétés pour 125 K€.

2. Rapports financiers avec la Ville

Le montant de la redevance versée par SEVE à la Ville, en 2008, est de 603 751,62 €.

Conclusion / analyse financière :

La situation financière est saine. La Société SEVE poursuit normalement son activité.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 octobre 2009.

«**M. Michel OMOURI** : Juste une question d'information, la gestion du chauffage de Planoise c'est bien la production de chaleur déagée entre l'usine d'incinération de Planoise et la chaufferie bois de Planoise ?

M. Eric ALAUZET : Entre autres mais pas seulement.

M. Michel OMOURI : Alors j'aimerais comprendre, comme on nous dit d'élever le débat, on va élever le débat. La Ville de Besançon gère la chaufferie bois de Planoise qui sert à brûler les déchets bois provenant des entreprises locales.

M. LE MAIRE : Non !

M. Michel OMOURI : Le SYBERT gère...

M. LE MAIRE : Faites gaffe de ne pas partir en fumée quand même ! Monsieur OMOURI, recommencez depuis le début parce que j'avoue que je n'ai pas compris.

M. Michel OMOURI : La Ville de Besançon gère la chaufferie bois de Planoise provenant des déchets d'une bonne partie des entreprises locales, on est d'accord.

M. LE MAIRE : Non !

M. Michel OMOURI : Ce n'est pas grave. Le SYBERT...

M. LE MAIRE : Si c'est grave !

M. Michel OMOURI : ...le SYBERT gère l'incinération de Planoise qui sert à brûler les déchets d'ordures ménagères non recyclés. Là-dessus on est d'accord. Maintenant j'essaie de comprendre ; vous qui nous parlez sans cesse de mutualiser les déchets entre la Ville et l'Agglo, quand allez-vous transférer la chaufferie bois de Planoise au SYBERT ?

M. LE MAIRE : Monsieur CYPRIANI va vous répondre.

M. Michel OMOURI : Sur la gestion du fonctionnement, on peut quand même mutualiser ?

M. Benoît CYPRIANI : C'est quoi la question ? Pourquoi on ne mutualise pas la chaufferie bois avec la CAGB ?

M. LE MAIRE : Parce qu'à la chaufferie bois entre autres on ne brûle pas des déchets !

M. Benoît CYPRIANI : C'est la réponse que j'allais faire ! Comment voulez-vous que l'on mutualise avec la CAGB un équipement qui sert à chauffer Planoise et uniquement Planoise ?

M. Michel OMOURI : Voilà, je dis bien le SYBERT !

M. Benoît CYPRIANI : Oui, mais la chaufferie bois n'est pas mutualisée avec quelqu'un d'autre, c'est un équipement de chauffage qui complète l'énergie qui est produite par l'incinération, tout cela pour faire fonctionner, pour chauffer l'ensemble des appartements de Planoise donc votre proposition aurait plutôt tendance à compliquer les choses qu'à les simplifier.

M. Michel OMOURI : On parle de mutualisation, c'est pour cela que...

M. Benoît CYPRIANI : Mais on ne mutualise pas n'importe quoi ! On essaie de mutualiser ce qui est mutualisable et pas ce qui ne l'est pas.

M. LE MAIRE : Vous avez la chaufferie, ce sont des ordures ménagères (rires).

M. Michel OMOURI : Je sais que ce n'est pas simple. Même vous Monsieur le Maire, vous vous embrouillez.

M. LE MAIRE : A l'usine d'incinération, effectivement on peut brûler les déchets ménagers, la chaufferie bois c'est une chaufferie indépendante, c'est un complément. C'est comme si chez vous vous

aviez votre chaudière à gaz et un petit fuel au cardane en complément. Mais cela, ça ne peut pas être mutualisé, Benoît vous l'a très bien expliqué.

M. Benoît CYPRIANI : Et cela ne brûle pas les déchets !

M. LE MAIRE : C'est du bois de la forêt de Chailluz qui est broyé.

M. Michel OMOURI : En terme de fonctionnement, je pense que l'on peut faire des économies.

M. LE MAIRE : Non, je ne le pense pas.

M. Michel OMOURI : Au moins c'est une proposition.

M. LE MAIRE : En tout cas vous avez réussi à embrouiller l'Adjoint CYPRIANI et le Maire, c'est déjà au moins un beau succès.

M. Pascal BONNET : Michel OMOURI a posé une bonne question. Il me semble, pour revenir au sujet, qu'on a une politique d'agglomération, même au-delà, en matière de déchets et on a là une usine de chauffage urbain qui s'appuie aussi sur les déchets pour produire du chauffage urbain. Mais la question qui se pose c'est le niveau de compétence en matière de politique énergétique, au-delà de la ville, et au niveau éventuellement de l'agglomération. Dans la mesure où les compétences déchets relèvent de l'agglomération, on peut imaginer qu'il y ait, en matière d'énergie et sur ce point-là où il y a un lien entre les deux, une évolution vers une compétence d'agglomération. Pour ce qui est du chauffage urbain, je voulais savoir, dans la mesure où l'on a la chaufferie bois qui a apporté un plus et qui permet de répondre aussi à la baisse qui résulte de la diminution des ordures ménagères, est-ce qu'à terme, avec la chaufferie bois et avec des perspectives nouvelles on envisage d'arrêter le fioul ou est-ce qu'on aura toujours une part fioul ?

M. LE MAIRE : Benoît vous répondra rapidement mais il y aura un vaste débat là-dessus entre autres à l'Agglomération.

Mme Martine JEANNIN : Juste une petite remarque mais je pense que je ne suis pas la seule à l'avoir remarquée, c'est au niveau des frais de personnel, 775 000 € pour 17 salariés. Donc j'ai fait le calcul, chacun reçoit à peu près 3 000 € par mois nets. C'est ce que j'appellerais un bon salaire en ces temps de crise. J'ai fait mon calcul, c'est 80 % du brut, c'est un bon salaire, je ne critique pas.

M. LE MAIRE : Si seulement tous les gens là-bas avaient ce salaire !

Mme Martine JEANNIN : Ce sont des gens qui ont les mains dans le cambouis, donc on peut dire que c'est justifié. J'ai bien fait mon calcul, c'est bien du net, à moins qu'il y ait une erreur, qu'ils soient plus de 17 mais c'est ce qui est inscrit dans le rapport.

M. Benoît CYPRIANI : Concernant les frais de personnel j'avoue que je n'ai pas la réponse, je doute que ce soit uniquement les salaires des employés. Concernant l'abandon du fioul, c'est vrai que lorsqu'il manquera, il nous faudra une autre énergie du même type. En fait, ce que vous avez bien compris c'est qu'en permanence la chaleur vient en premier lieu de l'usine d'incinération. Cette usine d'incinération ne suffit pas pour l'ensemble des besoins, donc en 2ème lieu on fait fonctionner la chaufferie bois. Mais l'un et l'autre ne peuvent pas se régler en terme d'intensité, c'est-à-dire qu'il faut que la chaufferie bois fonctionne à plein ou qu'elle ne fonctionne pas du tout, ce qui fait que lorsque le froid n'est pas suffisant et qu'on a besoin de produire un peu plus de chaleur que ce que fournit l'usine d'incinération, il nous faut un combustible qui soit facilement réglable et dans ces cas-là on utilise le fioul. On a aussi une chaudière à gaz qu'on peut utiliser pour ça aussi et une chaudière à charbon qu'on utilise le moins possible. Donc pour compléter le petit delta entre la chaleur fournie par les grosses structures et la chaleur nécessaire pour les habitants, on a toujours besoin d'ajuster avec quelque chose qui soit souple, ce qu'une chaudière bois n'est pas. On pourrait très bien diminuer la quantité de chaleur produite par la chaudière bois mais on diminue le rendement aussi, ce qui ne serait pas souhaitable. Je crois que j'ai répondu à vos questions ?

M. LE MAIRE : Très bien Monsieur l'Adjoint».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 17 novembre 2009.